

Convention de participation au Réseau Collisions



Préambule

La France est signataire de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un sanctuaire pour les mammifères marins au sein du bassin corso-liguro-provençal : Le Sanctuaire Pelagos.

Les collisions entre navires de commerce et grands cétacés sont l'une des principales causes de mortalité pour les rorquals et les cachalots de Méditerranée. Elles sont également sources de risques de dommages matériels avérés pour les navires, porteurs de répercussions financières très importantes et, pour le cas des navires rapides, d'enjeux sécuritaires.

Diminuer ces collisions nécessite d'impliquer les acteurs concernés par cette problématique pour mieux connaître et comprendre cette dernière et, sur ces bases, élaborer avec eux des mesures pour diminuer les risques.

En effet, lorsqu'une collision survient, il s'avère souvent délicat de récupérer l'information. A défaut de sensibilisation, les compagnies de navigation ou les ports peuvent hésiter à diffuser les données, soit par crainte d'une communication susceptible de nuire à leur image, soit, plus simplement, par méconnaissance des organismes à contacter. Et lorsque les informations percent, elles sont souvent trop lacunaires pour pouvoir être exploitées.

Le Réseau Collisions, initié en 2010, peut permettre de mieux estimer les taux de collisions et de suivre leur évolution. Il est notamment susceptible d'associer à chaque accident des informations essentielles qui font souvent défaut aujourd'hui (site de l'accident, période de la journée, etc.). Enfin, il peut faciliter l'implication des acteurs concernés (armateurs en particulier) aux réflexions visant à diminuer les risques de collisions.

Mise à jour en 2018 dans le cadre d'un projet de recherche scientifique franco-italo-monégasque, cette convention s'inscrit dans la nécessaire prise en compte de la préservation de la biodiversité pour les générations futures.

Cette convention engage, d'une part,

Souffleurs d'Ecume, partenaire de la partie française du Sanctuaire Pelagos, association loi 1901 reconnue d'intérêt général, sise 724 avenue des Berges, quartier pré de pâques 83170 Brignoles, représentée par le Cdt Frédéric Capoulade, son Président, ci-après dénommée Souffleurs d'Ecume.

Et, d'autre part,

L'instance portuaire/La Compagnie de Navigation/L'institution XXXXX sise XXXXX, représenté(e) par XXXXX, ci-après dénommé(e) le Contributeur

Entre Souffleurs d'Ecume et le Contributeur, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Cette convention encadre la participation à un réseau d'informations visant à mieux connaître et comprendre la problématique des collisions entre navires et grands cétacés, dans l'objectif de limiter les risques (ci-après dénommé « Réseau »).

Le but de la convention est double : elle doit, d'abord, favoriser la transmission des informations relatives à une possible collision entre un navire et un mammifère marin par le Contributeur auprès de Souffleurs d'Ecume. Elle doit, ensuite, permettre au contributeur d'être impliqué dans les réflexions visant à limiter les risques de collisions.

ARTICLE 2 : Engagements de Souffleurs d'Ecume

2.1. Utilisation des données, implication des participants et confidentialité

Les informations fournies par le Contributeur seront intégrées à la base de données en ligne de la Commission Baleinière Internationale et seront exclusivement utilisées à des fins scientifiques par Souffleurs d'Ecume et les partenaires du projet. Il s'agira notamment de connaître et de suivre le plus précisément possible le nombre de collisions, les espèces et les types de navires concernés, l'issue des accidents pour les animaux, les zones géographiques et les périodes concernées, etc.

L'objectif de ce suivi vise à contribuer à élaborer des mesures pour limiter les risques de collisions. Ces mesures s'élaborent dans le cadre du Sanctuaire Pelagos, en étroite concertation avec les acteurs impliqués dans le Réseau, et toujours en considération des réalités économiques.

Souffleurs d'Ecume s'engage à la confidentialité : les détails sensibles (noms des navires et des armateurs concernés par la collision) seront exclusivement transmis à la Commission Baleinière Internationale qui possède une base de données à accès restreint recensant les cas de collisions à travers le monde. Sauf accord écrit du Contributeur, les détails ne seront jamais transmis à des tiers exceptés celui susmentionné ainsi que les partenaires du présent projet cités ci-après :

- Thetys Research Institut, Italie
- Quiet Ocean, France
- WWF, France.

2.2. Sensibilisation / Formation

Souffleurs d'Ecume, avec l'appui du Sanctuaire Pelagos, s'engage à fournir toute information relative au problème des collisions et à l'animation du Réseau, par le biais de rencontre de sensibilisation, ou de stage spécifique décidé avec le Contributeur.

2.3. Valorisation et communication

Souffleurs d'Ecume s'engage à valoriser la participation du Contributeur au Réseau par le biais des engagements suivant :

- Transmission au Contributeur d'une liste annuelle des collisions recensées au sein du Réseau (hors données sensibles) ;
- Transmission au Contributeur des rapports d'étude réalisés sur la base des données recensées ;
- Invitation du Contributeur aux réunions organisées par le Sanctuaire Pelagos sur le thème des collisions ;
- Communication auprès du grand public de la participation du Contributeur aux travaux du Sanctuaire Pelagos et, par ce vecteur, à la protection de la biodiversité marine.

Par ailleurs, Souffleurs d'Ecume se tient à la disposition du Contributeur, dans la limite de ses disponibilités et ressources financières, pour participer à sa politique de développement durable et à la communication associée.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU CONTRIBUTEUR

3.1. Responsable Réseau

Le Contributeur désigne un Responsable Réseau chargé des relations avec Souffleurs d'Ecume et de la transmission des informations :

- NOM et Prénom du responsable :
- Fonction :
- Téléphone 1 :
- Téléphone 2 :
- Adresse :
- E-mail :

En cas de changement d'affectation ou de départ du Responsable, le Contributeur s'engage à désigner un nouveau Responsable Réseau dans un délais d'un mois, et à en informer Souffleurs d'Ecume.

3.2. Informations à transmettre et modalités

Les informations à transmettre sont présentées sur la Fiche Collision jointe en annexe de la présente convention.

L'ensemble des données demandées sur la fiche est à renseigner par le Responsable, dans la limite de ses disponibilités. Tout autre document, en particulier des clichés photographiques, peut être joint à la Fiche Collision.

L'envoi des informations auprès de Souffleurs d'Ecume se fait aussi tôt que possible. Il peut s'effectuer par téléphone, e-mail ou courrier, conformément aux indications mentionnées sur la Fiche.

ARTICLE 5 : Durée, retrait

La présente convention est valide 3 ans à partir de sa signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction. En cas de besoin, des avenants pourront être proposés par chacune des parties.

Chacune des parties peut se retirer à tout moment de la présente convention au travers d'un courrier recommandé motivé auprès de l'autre partie. La rupture de la convention interviendra 15 jours après la date d'envoi du courrier.

Fait en **deux** exemplaires originaux, à Brignoles, le XX/XX/XXXX

Cdt Frédéric CAPOULADE Pour Souffleurs d'Ecume	M. XXXX Pour le Contributeur
Cachet et signature : <i>Faire précéder de la mention « lu et approuvé »</i> <i>Parapher chaque page</i>	Cachet et signature : <i>Faire précéder de la mention « lu et approuvé »</i> <i>Parapher chaque page</i>